

## Association de Formation pour le Partenariat de Soins

Nous sommes une équipe de patients, d'aidants, et de soignants de différentes professions : infirmières, kinésithérapeute, médecins, pharmaciens, podologue, psychologue. Nous avons également tous la compétence de formateurs dans le milieu de la santé.

En 2019, nous nous sommes structurés en association à but non lucratif (loi 1901). Nous travaillons de façon indépendante de toute entité politique, syndicale ou industrielle.

Nous proposons :

- ☑ Des modules de formation au partenariat de soins pour les professionnels de santé, en formation initiale et continue ;
- ☑ Le recrutement et la formation de patients partenaires capables de transmettre leurs savoirs mais aussi de contribuer directement à la formation des professionnels de santé et à l'organisation des soins dans les établissements ;
- ☑ Des interventions auprès du grand public et des associations de patients pour développer la culture du partenariat.

Nous intervenons : auprès d'hôpitaux, de cliniques, de Maisons de Santé, de professionnels de santé libéraux, de professionnels du secteur médico-social, au sein d'UFR de médecine et sciences de la santé, d'instituts de formation (infirmiers, kinésithérapeutes, podologues), également auprès d'associations de patients, d'interlocuteurs institutionnels et d'équipes de recherche.

**Nous nous donnons pour projet toute collaboration qui, dans le domaine de la santé, vise au développement du partenariat de soins, dans le respect de nos valeurs.**

AFPS [www.partenariat-afps.fr](http://www.partenariat-afps.fr)  
Siret 852 950 336 000 10 [contact@partenariat-afps.fr](mailto:contact@partenariat-afps.fr)  
Organisme de formation enregistré sous le n° 53290929529  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Document actualisé le 09/12/2020



## Le partenariat de soins :

### C'est quoi ?

C'est **une façon différente** d'envisager les relations entre patients et professionnels de santé afin d'améliorer la qualité des soins et des services.

**Chacun de nous est unique.** Touché par la maladie, chacun a ses propres réactions, développe des habitudes, des choix de vie et des projets. De même, l'aidant d'un parent, d'un enfant, d'un conjoint, détient des informations précieuses sur le patient.

Tout ceci constitue ce que l'on appelle "**les savoirs expérientiels du patient**". Ils ne sont accessibles aux professionnels de santé que si le patient (ou l'aidant) en parle. Pourtant ils sont **complémentaires** des savoirs scientifiques pour prendre les décisions de soins les plus adaptées.

**Professionnels de santé, patients, aidants :**

**le partenariat de soins, c'est ensemble construire et mettre en œuvre le projet de soins, en articulant les connaissances et les techniques scientifiques des professionnels de santé aux savoirs expérientiels et aux choix de vie des patients.**



## Pourquoi développer le partenariat de soin ?

- . 20 millions de personnes souffrent en France d'une maladie chronique (*Ministère de la Santé, 2017*) ;
- . 70 % des prescriptions médicales sont peu ou pas suivies (*OMS, 2003*) ;
- . Le système de soins est saturé : médecine générale et spécialisée, urgences ;
- . Le nombre de personnes en situation d'aidant ne cesse de croître ;
- . Par ailleurs, les connaissances en santé de la population augmentent grâce à internet et aux réseaux sociaux.

Les **patients** prennent *quotidiennement* des décisions liées à leur santé et à la vie avec la maladie si celle-ci est chronique : prise des traitements contre l'hypertension, suivi des conseils d'hygiène de vie, surveillance de glycémie et injection d'insuline par exemple.

Les **aidants** peuvent aussi être partenaires de soin : administration de Ventoline au nourrisson asthmatique par ses parents, ou encore accompagnement en consultation d'un conjoint souffrant de troubles de la mémoire.

### Aborder la relation de soin en partenariat va permettre :

- . de prendre des décisions de façon partagée avec le soignant ;
- . d'obtenir des recommandations correspondant mieux à sa vie de patient ;
- . d'anticiper et réduire les aléas de son parcours de soins, d'optimiser le temps, les ressources, l'efficacité ;
- . de mieux harmoniser les interventions des différents professionnels de santé autour de soi ;
- . pour l'aidant, accompagner plus efficacement le patient.



## Comment devenir partenaire de soin ?

Participer activement à une consultation est un défi pour beaucoup de patients :

**25%** des patients trouvent "difficile" de poser une question à un professionnel de santé

**49%** ne parviennent pas à donner leur point-de-vue en cas de désaccord

*(B.H. Spitzberg et W.R. Cupach, 2002)*

### Devenir partenaire de ses soins, c'est :

- . mieux se connaître dans la maladie et prendre conscience de ses propres savoirs concernant sa santé ;
- . développer sa capacité à échanger avec les différents professionnels de santé, à questionner, à obtenir les informations dont on a besoin ;
- . savoir transmettre son point de vue, ses besoins, ses choix, ses projets de façon constructive ;
- . trouver la meilleure adaptation aux changements liés à la maladie ;
- . apprendre à co-construire les décisions au long du parcours de soin.

### De la relation de support à la relation de partenariat :

Il ne s'agit pas d'appliquer systématiquement le partenariat de soin : le soignant peut **transmettre** de l'information au patient. Il peut **collecter** auprès de lui les données dont il a besoin. Il peut également **faire participer** le patient à différents degrés, jusqu'au partenariat amenant à **la reconnaissance et à la mobilisation des savoirs de chacun**.